Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 1014

Artikel: Finasseries
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1020532

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Finasseries

(ag) A l'écoute des propositions agricoles que la Suisse déposera sur la table de négociations du GATT, le tournis vous prenait. Ce n'était pas «Philibert, plus il vend, plus il perd», c'était «Philibert, plus il perd, plus il récupère».

Ecoutez donc! Les subventions (ce terme comprend les garanties de prix et pas seulement les soutiens inscrits au budget de l'Etat) seront réduites de 20% en dix ans. Au terme de l'exercice, la perte sera de 130 millions. — Donc une perte. — Non, car l'adaptation des prix agricoles à l'inflation sera assurée. A supposer que l'indice augmente de 3,5%, les soutiens à l'agriculture croîtront de 1,5%. — Soit, il y aura donc croissance nominale, mais perte réelle. — Non, car nous introduirons les paiements directs; d'ores et déjà la somme (jugée modeste) de 120 millions est envisagée. Elle assurera une compensation intégrale. — Du moins le budget sera-t-il chargé d'une dépense supplémentaire? — Non, car nous supprimerons certains contingents à l'importation sur le vin rouge, la volaille, les œufs, les fleurs coupées et la viande de cheval et nous leur substituerons des taxes douanières élevées. Ces recettes supplémentaires financeront les paiements directs, sans perte pour l'Etat. Etc...

Confusion des genres

Il n'y a pas de négociations sans habileté dans la défense de ses intérêts propres. L'offre Suisse est minimale. Même si elle réussit à prendre en compte les résistances conjointes des Français, menacés de jacqueries paysannes et des Allemands, entrés en période électorale, la Communauté européenne fera une offre plus forte. Jacques Delors parle d'un abattement de 30% en cinq ans.

La prudence manœuvrière helvétique qui risque d'être bousculée n'est pas blâmable dans la partie diplomatique qui s'engage. En revanche ce langage ne convient pas lorsqu'il s'adresse aux agriculteurs eux-mêmes. Illusoire de laisser croire qu'il y a des restructurations indolores. Rudolf Reichling, président de l'Association centrale des producteurs de lait, l'a fait remarquer: un échec des négociations du GATT n'est pas l'issue dont il faut rêver; la majorité des problèmes de l'agriculture suisse ne tiennent pas aux exigences du GATT, ils sont internes.

L'écart européen

La paysannerie, à juste titre, proteste contre un traitement, selon des critères de pur libéralisme économique, de la production agricole. Elle n'est pas assimilable à la production industrielle. Elle joue un rôle fondamental dans l'aménagement du territoire. Le Conseil fédéral et la Communauté le disent aussi.

Même s'ils doivent donc être rigoureusement critiqués quant à leurs principes méthodologiques, les travaux de l'OCDE qui calculent «l'équivalent de subvention à la production» (ESP) par référence, encore une fois discutable, aux prix du marché mondial, sont révélateurs du considérable degré de subventionnement de l'agriculture suisse. Selon l'OCDE, les trois quarts au moins de la valeur de la production agricole résultent de mesures de soutien.

Pour la période 88/89, les chiffres exacts sont 77,5% (ESP) pour la Suisse et 40,5% (ESP) pour la Communauté. C'est cet écart qu'il faut considérer et la probabilité que la Communauté fasse au GATT une offre supérieure à celle de la Suisse.

La déréglementation

Une ouverture partielle au marché est donc inévitable. Il faut la préparer et les paiements directs ne sont pas la solution miracle. Ils ne trouveront une base légale qu'en 1991 et ils entreront immédiatement en conflit avec les compressions budgétaires prévisibles.

En revanche la déréglementation doit être accompagnée de mesures propres à faciliter les restructurations, la diversification professionnelle, la garantie sociale du revenu.

La diversité des situations régionales et individuelles justifie des soutiens qui soient individualisés sur la base d'un engagement contractuel.

Si la déréglementation est forte, l'accompagnement doit être à sa mesure. Il doit être calculé sur le long terme, c'est-à-dire une génération qui, dans ce secteur, est la norme correcte d'une restructuration.

Mais qu'on ne mélange pas l'habileté suprême à l'usage exclusif du GATT avec l'indispensable parler-vrai à usage interne. ■

La facture internationale

(suite de l'édito)

passer de plus mauvais moments encore, quand il s'agira non seulement d'affronter la mauvaise foi des dirigeants agricoles, qui font semblant de découvrir l'offre faite au GATT dont ils connaissaient depuis longtemps les termes, mais de faire face en plus et à la fois aux jacqueries de la puissante base «verte» (fortement relayée au Parlement) et aux exigences accrues de nos partenaires commerciaux. Décidément, le beau temps où la politique agricole helvétique se faisait entre Vaudois, par le trio Pierre Arnold (Migros), René Juri (Union suisse des paysans) et Jean-Claude Piot (Administration fédérale), est bien révolu; certes, le dernier est encore en place, mais il a manifestement hâte d'en finir avec la cruelle tâche qui est devenue la sienne.

La Suisse ne s'intéresse toujours pas à sa politique extérieure. Mais l'étranger s'intéresse de plus en plus précisément à la manière dont elle la mène — intelligemment d'ailleurs, par le brillant René Felber — et surtout aux moyens financiers qu'elle doit mettre à disposition à cette fin. Et comme la Suisse riche ne pourra pas décemment se déclarer insolvable, elle doit se préparer à régler une grosse facture internationale — avec ou sans adhésion à l'ONU, à L'Europe communautaire ou au Fonds monétaire international.

YJ